

Image not found or type unknown



## Choix de l'avocat du majeur protégé

Par **joseph3**, le **19/11/2015 à 10:51**

Bonjour à tous, :)

Un majeur protégé sous curatelle renforcé a le droit de choisir lui-même un avocat et son mandataire considérant que son protégé "n'a peut-être pas très bien compris sa démarche d'appel à un jugement la concernant" a-t-il le droit d'imposer un avocat de son choix et d'affirmer à la famille que "c'est à lui de s'occuper de cette démarche" .

Bref, est-ce bien légal ?